

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 5 novembre 2020

Date de convocation : 27 octobre 2020  
Date d'affichage : 27 octobre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 29  
Nombre de voix exprimé : 41

L'an deux mille vingt et le cinq novembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Jean-François LOVISOL, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Philippe EGG, Séverine MAUGAN-CURNIER, Michel PARTAGE, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Eve MAUREL, Jean-Louis ROBERT, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Emilie BASTIE, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Anne-Marie DAUPHIN, Alain GUEYDON, François BONNET, Nicolas SALERNO, Jean-Luc BOREL, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Franck LAROCHE, Catherine SERRA, Michel SIMOS.

**Procurations de** : Joëlle RICHAUD donne procuration à Franck LAROCHE, Josiane PANATTONI donne procuration à Jacques NATTA, Gregory RISBOURG donne procuration à Geneviève JEAN, Marc DUVAL donne procuration à Jean-Marc BRABANT, Brigitte MARGAILLON donne procuration à François BONNET, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND donne procuration à Michel PARTAGE, Nathalie LE BOUC donne procuration à Alain GOUIRAND, Pierre AUBOIS donne procuration à Jean-François LOVISOL, Romain BRETTE donne procuration à Jean-Luc BOREL, Bernadette VITALE donne procuration à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON donne procuration à Catherine SERRA, Richard ROUZET donne procuration à Jean-Louis ROBERT.

Madame Emilie BASTIE est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-078  
Contrat Régional d'Equilibre Territorial 2019-2021  
Avenant clause de revoyure

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018-102 du 20 décembre 2018 approuvant le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) 2019-2021 ;

Vu l'article 6 de ce contrat qui prévoit que le CRET comprend une clause de revoyure à mi-parcours et peut faire l'objet d'avenants afin de revoir la programmation, de la réorienter en fonction de la maturité des projets ou d'intégrer de nouvelles opérations ;

Considérant ce qui suit :

Par délibération du 20 décembre 2018, COTELUB a approuvé le Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) pour la période 2019-2021.

Ce contrat est signé entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur, COTELUB, le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Luberon, et les EPCI Luberon Monts de Vaucluse, Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse.

Ce contrat a comme objet de définir les orientations stratégiques et les projets structurants sur lesquels la Région et le territoire s'entendent afin de poursuivre le développement du Luberon. Il définit également les modalités de financement de ces projets par la Région.

Le contrat comprend une clause de revoyure permettant, à mi-parcours, de revoir la programmation ou de la réorienter ou encore d'intégrer de nouvelles opérations.

L'avenant proposé s'inscrit dans ce cadre. Son objet est de modifier la programmation et de modifier en conséquence les conditions financières initiales.

Ainsi l'avenant vise à remplacer l'annexe 2 du contrat, qui liste les opérations financées, et augmente la dotation totale de la Région (de 6 627 625 € à 7 270 314 €).

S'agissant plus particulièrement de COTELUB et de ses communes membres, les opérations suivantes restent inscrites dans le contrat :

- COTELUB : rénovation énergétique des équipements intercommunaux (participation région à 30%)
- COTELUB : aménagement de l'étang de La Bonde (participation région à 30%)
- Commune de Mirabeau : éco quartier des Espinasses - construction du groupe scolaire (participation région à 20 % - initialement à 15% dans le contrat initial)
- Commune de La Tour d'Aigues : production et rénovation durables de logements sociaux.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver l'avenant au CRET 2019-2021 ;
- De l'autoriser à le signer ;
- De l'autoriser à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'avenant au CRET 2019-2021 ;
- **Autorise** Monsieur le Président à le signer ;
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 41 voix POUR  
Unanimité des suffrages exprimés

